



Fédération Nationale des VRP et Commerciaux de la CGT
(Technico-Commerciaux, VRP, commerciaux, cadres et techniciens de la vente de l'Industrie et du Commerce)

FNVC-CGT

3, rue du Château d'Eau, Bureau 103. 75010 PARIS

Tél : 01.40.35.55.86

commerciauxcgt@gmail.com

www.cgt-vrp.fr

NOTE D'INFORMATION AUX VRP 01-2022

Le gouvernement modernise les moyens de surveillance du trafic routier et de contrôle des automobilistes. Une fois encore, notre profession est concernée.

EVOLUTION DU DISPOSITIF RADARS

Le projet de loi de finances (PLF) 2022 précise l'installation de radars « leurres », mais également l'augmentation du nombre de radars autonomes déplaçables et de radars embarqués dans des véhicules banalisés dont la conduite sera confiée à des prestataires.

La conception de la sécurité routière du gouvernement repose plus que jamais sur l'accentuation de la surveillance.

En 2022, dans toute la France, 400 voitures privatisées équipées de radars devraient parcourir toutes les routes, de jour comme de nuit, à l'exception pour l'instant de la Corse et de l'outre-mer.

La police confie au privé une de ses missions. Cette situation nouvelle accentuera la surveillance sur les routes. Il est à craindre que les sociétés privées en charge des contrôles n'aient comme seul objectif que de réaliser le plus grand nombre de verbalisations.

UN DISPOSITIF MASSIF DE CONTROLES

Les moyens déployés donnent une idée de l'effort de surveillance et de contrôle :

Radars fixes : 800

Radars discriminants : 700

Radars mobiles : 500

Voitures radars privatisées : 400

Radars autonomes : 400

Radars de vitesse moyenne : 50

Radars de feu rouge : 500

Radars de passage à niveau : 50

Radars tourelles : 1000 actifs et 400 leurres

Radars urbains : 100 actifs et 400 leurres

Au total, il s'agit d'un dispositif doté de 4500 radars et 800 leurres.

LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE L'EFFICACITE

Les appareils dont se dote le gouvernement sont de plus en plus sophistiqués avec des cabines qui flashent à double sens et le remplacement du radar hibou en service depuis 2006.

Le Mesta 210 C qui nous a souvent coûté des points va partir à la retraite et sera certainement remplacé par une nouvelle génération de radars baptisés ETFO qui seront capables de fonctionner dans un coffre de voiture, sur un accotement OU depuis un pont.

Cet inédit contrôle en surplomb devrait être particulièrement efficace.

La nouvelle génération de radars permettra le contrôle de vitesse dans les deux sens de circulation, y compris en virage. La surveillance des feux tricolores peut être installée dans à peu près n'importe quelle configuration, y compris en hauteur. A terme il pourra aussi vérifier la fixation des ceintures et l'usage du téléphone.

Le ministère de l'Intérieur doit prochainement confirmer le choix de ces nouveaux matériels et leur homologation devrait être effective en 2023.

LES VRP SONT POUR UNE VERITABLE SECURITE ROUTIERE

La sécurité sur les routes ne peut se résumer à l'extension d'un arsenal de contrôle et de répression. En ce domaine, les possibilités d'action du gouvernement sont grandes.

En notre qualité de professionnels de la route, nous militons pour :

- développer dès l'école une formation auprès des plus jeunes pour les sensibiliser,
- l'instauration de la gratuité du permis de conduire,
- la nationalisation des autoroutes, peu accidentogènes, et leur gratuité,
- l'entretien du réseau routier dont la mauvaise qualité contribue à de nombreux accidents,
- améliorer les revêtements routiers en les dotant de système d'évacuation des pluies.
- imposer aux constructeurs automobiles d'intégrer, dès le premier prix de leurs modèles, tous les équipements indispensables pour rouler en sécurité.

Le patronat a aussi une grande part de responsabilité à l'égard des salariés qui sont sur les routes et plus particulièrement envers les VRP et les Commerciaux, confrontés aux objectifs fixés par les directions, tant du point de vue du chiffre d'affaires que du nombre de visites.

Dans certaines circonstances, le patron met son salarié en danger d'insécurité routière mais à ce jour, la justice ne reconnaît pas la responsabilité du donneur d'ordres et ce sont toujours les salariés qui sont pénalisés.

Le donneur d'ordres doit être jugé responsable et nous nous prononçons pour le droit de retrait des VRP et Commerciaux quand les conditions de travail imposées par l'employeur sont susceptibles de les mettre en danger sur les routes.

Notre fédération est opposée au permis à points qui n'a jamais résolu les problèmes d'insécurité routière. La FNVC-CGT demande que l'Etat, les constructeurs automobiles et le patronat assument toutes leurs responsabilités.

Le permis de conduire, c'est le droit au travail des VRP et Commerciaux.
Depuis des années nous faisons des propositions pour améliorer la sécurité routière.